



## **Annexe officielle au Protocole Covid-19 pour la convivialité de l'organisation d'animations sportives et de découverte sans spectateur dans les golfs**

### **Objet : Mise à jour du Protocole sanitaire ffgolf Covid-19 au 4 juin 2020 « CONVIVIALITÉ »**

Dans le cadre de la réouverture des golfs depuis le 11 mai 2020 et des restaurants à partir du 2 juin dans les conditions et limites fixées par le Gouvernement selon les départements orange ou verts, les acteurs de la filière golf et les organisateurs professionnels ont élaboré la présente annexe au protocole spécial Covid-19 concernant la « convivialité » dans les golfs.

Cette annexe fait partie intégrante des mesures à respecter pour la pratique du golf en France et complètent le Protocole Sanitaire officiel et recommandations des professionnels de la restauration et de l'hôtellerie :

<https://www.gni-hcr.fr/special-coronavirus-covid-19/la-reprise/protocole-sanitaire-hcr-definitif-arrete-par-le-ministere-du-travail>

Pour rappel, les événements de golf se déroulent sur la base de programmes qui permettent aisément de respecter un flux maîtrisable de personnes et sans spectateur. De plus, les golfs étant dotés de très grands espaces (entre 50 et 100 hectares par parcours), les règles de distanciation sont facilement mises en œuvre.

En complément de toutes les mesures sanitaires mises en places par la ffgolf depuis le 11 mai 2020 et révisées au 2 juin (gel hydroalcoolique à l'entrée des golfs et aux trous 1, 10 et 18, utilisation de son matériel personnel, partie de 4 joueurs maximum espacées de façon adaptée, distanciation de minimum 2 mètres entre chaque joueurs... cf. mesures sanitaires révisées), vous trouverez ci-après les mesures complémentaires que les golfs et les organisateurs professionnels peuvent mettre en place dans cette deuxième phase de déconfinement progressif.



## **A- En amont de l'animation sportive :**

L'organisateur ou le golf d'accueil informera les joueurs inscrits du Protocole sanitaire à appliquer pour participer.

Le non-respect volontaire ou réitéré du Protocole sanitaire pourra justifier une exclusion immédiate des participants.

Chaque organisateur désignera un « Référent Sanitaire »

## **B- Le jour de l'animation sportive :**

### **1 - Le staff d'organisation s'engage :**

- À vérifier avec le golf d'accueil si toutes les mesures sanitaires générales sont bien mises en place.
- À porter un masque dès qu'il est en contact avec des participants.
- À utiliser des gants et/ou du gel hydroalcoolique pour manipuler tout objet susceptible d'être remis aux participants (cadeaux de départ, carte de scores, cadeaux de remise de prix...).
- À respecter et faire respecter les mesures sanitaires pendant toute la journée et notamment :
  - Respect de la distanciation physique dans toute l'enceinte du golf.
  - Port d'un masque obligatoire dans tous les espaces intérieurs pour circuler (club house, Proshop, vestiaires, etc.).
  - Port d'un masque conseillé à l'extérieur, sauf pendant le jeu de golf.
  - Respect de la distanciation des parties de golf via des départs espacés.
- À encourager les participants à venir avec leur gourde ou leur bouteille d'eau.
- À fournir du gel hydroalcoolique et des masques à la demande du golf et des participants.

### **2 - Lors de l'accueil des participants :**

- Un espace d'accueil sera organisé prioritairement en extérieur.
- Si la météo n'est pas bonne, cet espace réglementé pourra être aménagé sous une tente ouverte ou en intérieur dans une salle adaptée pour accueillir un maximum de 10 personnes en même temps (toutes espacées d'au moins 1 mètre via des marquages au sol, ces personnes devant porter des masques).
- Sur la table d'accueil, sera présent du gel hydroalcoolique et le rappel des règles sanitaires.
- Chaque joueur pourra individuellement se présenter pour récupérer :
  - Les cadeaux de départ (pris directement par les participants).
  - Sa carte de scores qui ne sera pas échangée entre les joueurs.
- Les joueurs pourront aller au practice (zone d'entraînement avant d'aller sur le parcours) en utilisant des seaux de balles qui seront distribués et récupérés selon les règles imposées par le golf d'accueil, selon le règlement du club en respectant les gestes barrières et la distanciation spécifique.



## 2 - Organisation des départs :

- Chaque équipe de joueurs (4 maximum) se présentera à son trou de départ pour les shotguns ou selon un planning adapté au départ du trou n°1 et éventuellement du trou n°10 pour démarrer son parcours.
- Ainsi, il n'y aura jamais plus de 10 personnes en même temps à proximité immédiate des aires de départ des trous.
- Les parties de 4 joueurs se succèdent au rythme des heures de départ qui leur auront été communiquées au préalable par l'organisateur ou le golf, prioritairement par voie digitale ou par téléphone.

## 3 - Sur le parcours :

- Les joueurs devront respecter les mesures sanitaires générales comme pour une partie amicale (être espacés de minimum 2 mètres, ne pas toucher le drapeau, ne pas utiliser les râtaux des bunkers, etc.).
- Chacun joue sa balle et pour les différentes formules de jeu, la règle nationale sera de placer la balle pour permettre à chacun de ne jouer qu'avec son propre matériel.
- Une collation parcours extérieure sous le format de « restauration à emporter » ou « buffet » pourra être mise en place, les parties de 4 joueurs arrivant toutes les 10 à 15 minutes en respectant les règles applicables aux terrasses des restaurants.

## 4 - Fin de parcours, retour des équipes :

- À la fin de leur parcours, chaque joueur, rentre et effectue un recording oralement et sans remettre sa carte de scores aux organisateurs qui auront prévu une urne pour les stocker en cas de contestation ultérieure du résultat dans la limite de 48 heures de conservation.
- Il n'y aura jamais plus de 10 personnes dans cette zone d'accueil.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique sur la table.
- Le staff d'organisation se lavera les mains avec du gel hydroalcoolique après chaque partie de 4 joueurs.

## 5 - Sortie du golf :

- Chaque équipe aura été prévenue préalablement par les organisateurs qu'elle doit quitter l'enceinte du golf sans créer d'attroupement de personnes dans les espaces intérieurs et sur les parkings et toujours en respectant la distanciation et les gestes barrières.

## 6 - Remise des prix :

- Une remise des prix pourra être organisée selon les recommandations suivantes :
  - La remise des prix se déroulera prioritairement à l'extérieur.
  - Éviter l'utilisation de micros non désinfectés par plusieurs personnes.
  - Si pour des raisons météo, la remise des prix doit se dérouler à l'intérieur, le respect strict des mesures sanitaires en vigueur sera appliqué (distanciation d'1 mètre entre chaque personne debout et port du masque)



obligatoire, pour les joueurs assis à table dans la limite de 10 par tables avec port du masque sauf pendant le cocktail).

- En cas de surnombre par rapport à la capacité d'accueil, seuls les joueurs primés participeront à la remise des prix.
  - Le restaurateur du golf devra respecter les règles sanitaires établies par le Gouvernement en terrasse ou à l'intérieur selon la couleur de son département (orange ou vert).

### **C- Complément d'information pour les Pro-Am :**

Le Pro-Am est une formule de jeu qui permet à 1 joueur professionnel de jouer et d'encadrer 3 joueurs amateurs.

Cette formule de jeu se jouant à 4 joueurs maximum comme les autres parties de golf.

Dans le cadre de la pandémie du Covid-19, tous les tournois professionnels ont été annulés et les cours de golf ont été interdits pendant 2 mois. Il est donc important de permettre aux joueurs professionnels de rejouer, notamment en formule Pro-Am car cela permet :

- Que le joueur professionnel encadre les joueurs amateurs et soit le garant du respect des mesures sanitaires.
- Que le joueur professionnel ait une démarche pédagogique.
- Que le joueur professionnel puisse tout simplement s'entraîner et redémarrer son activité lors d'une formule de jeu pédagogique et conviviale sans spectateur.

De plus, dans le cadre des Pro-Am, voici quelques mesures complémentaires faciles à mettre en place :

- Le joueur professionnel sera le « Référent sanitaire » de sa partie.
- Seul le joueur professionnel récupérera et s'occupera de la carte de scores.
- Le joueur professionnel récupérera les cadeaux de départ de toute son équipe afin de limiter le nombre de personnes à la table d'accueil.

Document officiel ffgolf – 4 Juin 2020

